



« La politique de la ville, une compétence à partager »

Jean-Philippe Motte est adjoint au maire de Grenoble chargé de la politique de la ville. À l'heure où l'on s'interroge sur cette politique, il retient ses apports en terme d'innovation sociale et plus encore sur la manière de construire une action publique locale qui place tous les acteurs, y compris les personnes, dans une situation de coopération.

QU'EST-CE QUI DEMEURE des intentions de la politique de la ville une vingtaine d'années après son démarrage sous les auspices du rapport Dubedout *Ensemble, refaire la ville*, qui lui donne l'impulsion initiale? Qu'est-ce qui vaut dans la durée, éclaire encore notre aujourd'hui?

C'est cette volonté, pour faire face à la crise urbaine et sociale qui s'exprimait déjà au début des années 1980, de construire une action publique locale qui :

- porte conjointement sur le social, l'urbain, l'économique,
- agence l'intervention des différents pouvoirs et institutions, celles de l'État dans ses composantes locales, et les diverses collectivités territoriales (Région, département, commune) ainsi que d'autres partenaires publics et associatifs,
- fasse confiance aux habitants et aux associations pour être eux-mêmes acteurs et coopérateurs dans une politique les concernant directement,
- donne un rôle majeur d'animation et de chef d'orchestre au Maire dans la définition et la mise en œuvre de cette action publique.

Sur ces différents points, des pas ont été faits depuis vingt ans, même si la crise urbaine et sociale est toujours là et s'est encore accentuée en une crise morale et politique.

C'est autour de cet ensemble articulé d'objectifs et de modalités de l'action publique que se situe, pour moi, le caractère novateur de la politique de la ville, c'est là que réside son potentiel et sa pertinence aujourd'hui, au regard

des enjeux auxquels sont confrontés « toujours à nouveau » les responsables politiques des villes et des agglomérations.

Écartons d'abord une objection frontale : celle de la pseudo-faillite de la politique de la ville à réduire les situations de relégation et de déshérence sociale et urbaine, objectif pour lequel elle a été élaborée. À quoi l'on peut répondre que les deux décennies écoulées sont marquées par la montée quasi continue du chômage, de la précarité et du phénomène des travailleurs pauvres en même temps que par l'enrichissement global du pays et d'une partie non négligeable de la population. Cette double caractéristique de l'évolution économique et sociale de notre société – paupérisation et perte d'espoir, inégalité croissante des conditions matérielles d'existence – pèse lourdement sur l'action publique et rend douteux le combat politique local qui n'a pas la possibilité d'intervenir sur les mécanismes globaux. Certes les acteurs de la politique de la ville ne se sont pas suffisamment engagés pour obtenir qu'elle soit pleinement mise en œuvre dans la perspective rappelée brièvement ; ni pour alerter sur la gravité du creusement des inégalités.

Le découragement de la population a trouvé de quoi se nourrir dans la lenteur et la complexité des décisions et les mises en œuvre, les logiques institutionnelles ont pu prévaloir sur les objectifs territoriaux.

Reconnaissons d'autre part la force d'invention de la politique de la ville, ce numéro s'en fait l'écho. Dans les différents domaines qu'elle touche ou qu'elle couvre – habitat et aménagement urbain, insertion sociale et professionnelle, éducation au sens large, prévention de la délinquance, santé, développement culturel – la politique de la ville a suscité du neuf, des nouvelles manières de faire, des prises de responsabilités inédites. Qu'on songe aux nouveaux métiers et aux nouvelles approches professionnelles, aux nou-

velles associations nées dans les domaines de la gestion du cadre de vie, de la médiation sociale, de l'insertion, de l'action culturelle, ou encore aux avancées de la réflexion urbaine.

Mais ce qui me paraît majeur, le plus prometteur pour l'avenir, c'est la transformation des modes de faire de l'action publique qu'introduit la politique de la ville à travers l'impératif de la coopération des collectivités, des institutions et des associations, et la reconnaissance des personnes comme des sujets et non des objets des politiques publiques. La politique de la ville est une compétence partagée dans son principe, sa construction, sa mise en œuvre entre les différents acteurs.

Je ne peux, ni ne veux terminer ce papier sans marquer **une inquiétude**, celle de voir le ministre de la Ville et le gouvernement abandonner la conception large et ambitieuse en germe dans le rapport Dubedout et progressivement établie. En témoigne le projet de loi prochainement débattu au Parlement (*Orientation et programmation pour la ville et la rénovation urbaine*), centré sur les questions importantes, certes, en matière économique et urbaine, mais qui semble dédouaner l'État de toute implication sur le terrain social au sens large et abandonner « l'ardente obligation » de la relation partenariale et contractuelle, sans laquelle il ne peut y avoir de développement territorial solidaire.

La notion de rénovation urbaine renvoie à un moment précis de l'histoire politico-administrative française, les années 1960, la lutte contre les bidonvilles et l'habitat insalubre et des opérations parfois lourdes aux plans humain, social, urbain. Même s'il faut aller vers la démolition d'ensembles d'habitation, moyennant une politique rigoureuse de construction et de réhabilitation, le projet de refaire la ville ensemble, ou de la renouveler est d'un autre ordre. ■

Jean-Philippe MOTTE